

ADMISSION POST-BAC – APB

The screenshot shows the homepage of the Admission Post-Bac website. At the top, it says "Bienvenue sur le site national de coordination des admissions PostBac". On the left, there is a vertical navigation bar with "Admission Post-Bac" written vertically. The main content area is divided into four quadrants. The top-left quadrant contains a list of links: "C'est quoi?", "Pour qui?", "Quand?", "Comment?", "Recherche de formation", and "Le guide du candidat". The top-right quadrant is titled "SESSION 2010" and features a progress bar with six steps, where the first step is highlighted in red. Below the progress bar, it says "Site d'information" and "ouverture des inscriptions le 20 janvier 2010". The bottom-left quadrant contains "Liens utiles" with links to "Votre académie" and "Aides financières", along with an "onisep postbac" logo and a message: "Avant de vous inscrire, complétez votre information avec l'Onisep". The bottom-right quadrant has a dark blue box with the text "M'INSCRIRE OU accéder à MON DOSSIER" and "ouverture des inscriptions le 20 janvier 2010". On the right side of the screenshot, there is a photograph of a smiling young woman with a pink scarf.

www.admission-postbac.fr

pour s'inscrire en 1^{ère} année d'études supérieures

9 079 formations du supérieur

référencées sur APB

20 janvier 2010

ouverture des inscriptions

ADMISSION POST-BAC : LES POINTS FORTS

La « plate-forme d'orientation » Admission Post-Bac (APB) a été généralisée à l'ensemble des académies, à la session 2009. Résultat : près de 12 millions de connexions et 133 000 conseils d'orientation.

Le dispositif APB a pleinement répondu à ses objectifs : mieux informer les futurs bacheliers, mieux les conseiller et accélérer leur affectation.

➤ APB AMELIORE L'INFORMATION DES ETUDIANTS

Il rend visible et accessible à tous les futurs bacheliers la quasi-totalité de l'offre de formation sur tout le territoire.

➤ APB FACILITE L'INSCRIPTION

Il simplifie les démarches en regroupant sur un seul site l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur : **9 079 sont référencées sur le portail APB en 2010.**

➤ APB PERMET DE MIEUX ACCOMPAGNER LES FUTURS ETUDIANTS

Ils peuvent désormais demander des conseils en direct aux universités.

➤ APB ACCELERE L'AFFECTION

81% des élèves avaient leur affectation définitive dès le 9 juin 2009. En Ile-de-France, par exemple, moins de 1 000 candidats n'avaient pas encore été affectés au 1^{er} septembre, alors qu'ils étaient plus de 2 000 en septembre 2007.

➤ APB EST UN VECTEUR D'OUVERTURE SOCIALE

▶ Le portail Admission Post-Bac permet de **lever des inhibitions** : certains élèves se dirigent vers des voies qu'ils n'auraient pas spontanément choisies, et ils sont mieux informés sur les dispositifs d'aides sociales.

▶ **Une simulation de bourses** a été automatiquement proposée à chaque élève de terminale formulant le vœu de poursuivre en classe préparatoire sur APB (session 2009).

Résultat : une augmentation significative du nombre de boursiers en CPGE en 2009-2010 :

- Sur 79 000 candidats qui ont fait une demande en CPGE 1^{ère} année sur APB, 68 000 ont répondu à la simulation automatique de bourses proposée, soit 87% d'entre eux.

- Sur ces 68 000, plus de 40% ont été informés via le serveur, qu'ils pourraient potentiellement bénéficier d'une bourse.

ADMISSION POST-BAC : QUOI DE NEUF EN 2010 ?

- La procédure se fait davantage sur internet pour gagner du temps et du papier
- Des réponses plus rapides sont données aux élèves des lycées français à l'étranger, candidats en première année de licence
- Les candidats sont mieux informés
- L'ouverture sociale est renforcée

➤ DEMATERIALISATION DE LA FICHE PEDAGOGIQUE

Cette fiche d'appréciation est rédigée par les professeurs du lycéen de terminale qui candidate à une filière sélective, et comporte un avis du proviseur. Plus que la moyenne des notes du candidat et de celle de sa classe, la fiche permet de présenter le niveau global de l'établissement et les chances de réussite du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite intégrer. Ainsi, une fiche est remplie pour chaque vœu du candidat.

➤ DEMATERIALISATION DU DOSSIER

Les établissements d'accueil qui le souhaitent ont la possibilité de dématérialiser totalement la procédure et ne plus demander aux candidats de fournir un dossier papier. Via APB, ils récupèrent l'ensemble des données nécessaires à l'examen de la candidature (bulletins trimestriels, lettre de motivation, etc.). Un outil d'aide à la décision leur permet, par ailleurs, de traiter plus facilement l'ensemble des candidatures électroniques qu'ils reçoivent.

➤ ENRICHISSEMENT DU MODULE « STATISTIQUES »

Les académies et les établissements pourront suivre au plus près les données de gestion relatives aux candidatures grâce à l'utilisation d'un logiciel plus performant et adapté.

➤ AMELIORATION DE LA COMMUNICATION AUPRES DES CANDIDATS

Le guide du candidat a été réécrit et simplifié. Certaines terminologies ont été modifiées : on parle désormais de « demande de conseils » (au lieu « d'orientation active ») ou de « J'arrête la procédure » (au lieu de « démission générale »)...

➤ **DAVANTAGE D'OUVERTURE SOCIALE**

En 2009, le portail APB proposait une simulation de bourses à chaque candidat à une CPGE, pour déterminer s'il pouvait en bénéficier. Pour la session 2010, cette simulation sera accessible à tous les candidats, quelle que soit la formation demandée.

➤ **RENFORCEMENT DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE**

En 2009, 169 formations en apprentissage étaient référencées dans APB et plus de 28 000 candidats ont formulé au moins un vœu pour celles-ci. Ce chiffre va augmenter pour la session 2010 : les académies qui le souhaitent pourront permettre aux organismes de formation en apprentissage de faire figurer leur offre dans APB.

ADMISSION POST-BAC : DAVANTAGE DE FORMATIONS INTEGREES AU DISPOSITIF

➤ 9 079 formations référencées en 2010

DE NOUVELLES FORMATIONS SUR APB EN 2010...

- ▶ Toutes les formations des écoles nationales d'architecture
- ▶ 15 des 19 Instituts des Métiers du notariat qui préparent au BTS « Notariat »
- ▶ 11 nouvelles formations d'ingénieurs
- ▶ 2 nouveaux cycles préparatoires au sein des universités

... EN PLUS DES AUTRES FORMATIONS DEJA SUR APB EN 2009

- ▶ brevet de technicien supérieur (BTS)
- ▶ brevet de technicien supérieur agricole (BTSA)
- ▶ classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
- ▶ classes préparatoires aux études supérieures (CPES)
- ▶ diplôme universitaire de technologie (DUT)
- ▶ Formations d'ingénieurs (CPP, CPI, CPBx., ENI, EISTI, ESISAR, GEIPI/POLYTECH, UT, ESIDAI, ESIGELEC, INSA, ISTIA, etc.)
- ▶ première année de licence (L1)
- ▶ première année commune aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme)
- ▶ classes de mise à niveau hôtellerie (MAN)
- ▶ classes de mise à niveau en arts appliqués (MANAA)
- ▶ diplôme des métiers d'art (DMA)
- ▶ diplôme de technicien supérieur (DTS)

Certaines formations ne relèvent pas de la procédure Admission Post-Bac

Ecoles de commerce • instituts d'études politiques • certaines écoles d'ingénieurs • écoles spécialisées (beaux-arts, écoles paramédicales, sociales, écoles privées du domaine des arts appliqués, du bâtiment ...) • mentions complémentaires • formations complémentaires d'initiative locale...

▶ Dans ce cas, il faut s'adresser au rectorat de l'académie où se trouve la formation à laquelle le futur étudiant souhaite postuler.

ADMISSION POST-BAC : BILAN 2009

Après avoir été expérimenté avec succès dans 24 académies, le dispositif a été généralisé, en 2009, à l'ensemble des académies, pour la quasi-totalité des formations sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que les BTS agricoles (soit 9 032 formations).

▶ **12 millions** de connexions au total de la part des élèves (préinscriptions, inscriptions, conseils, informations, validation des choix).

▶ **3,3 millions** de vœux saisis par les candidats, soit près de **5 vœux** en moyenne par candidat.

▶ **133 000** conseils d'orientation apportés aux futurs étudiants par les universités entre mars et juin 2009.

▶ **5 millions** d'appréciations saisies par les enseignants des lycées et 2,7 millions par les proviseurs.

▶ **82%** des candidats ayant formulé un vœu dans APB ont eu une proposition d'affectation. Ce taux s'élève à **94%** pour les bacheliers de l'année de la filière générale (les candidats sans proposition n'ont pas persévéré dans APB, parce qu'ils ont obtenu une inscription dans une formation hors APB (formations paramédicales, carrières sociales...) ou ont abandonné leur projet d'entreprendre des études supérieures).

▶ **77%** des propositions ont été données lors des trois phases de la procédure normale (9 juin, 23 juin et 14 juillet 2009).

▶ La proportion des candidats ayant accepté la proposition faite par les établissements d'accueil est au total de **65 %** et de **71%** pour les bacheliers de l'année.

▶ Ils se répartissent principalement dans **les filières de formation universitaire non sélectives** (48,9 %), en BTS/BTSA (25,3%) et en IUT (13,5%).

▶ **81%** des candidats avaient leur affectation définitive dès le 9 juin 2009.

Admission Post-Bac a répondu pleinement à son double objectif

▶ rendre accessible l'ensemble de l'offre de formation à tous les futurs bacheliers

▶ accroître leur niveau d'information sur les formations existantes et sur les dispositifs d'aides sociales.

CALENDRIER DE LA SESSION 2010

20 Janvier au 20 mars 2010

Aller sur www.admission-postbac.fr, ouvrir un dossier d'inscription, saisir ses vœux de poursuite d'études par ordre de préférence **36 vœux maximum** (classes préparatoires, BTS, IUT, Licence, Ecoles...)

2 avril 2010

Date limite d'envoi des dossiers « papier » de candidature aux établissements

20 janvier au 4 juin 2010

Possibilité de modifier l'ordre de ses vœux jusqu'au 4 juin.
Début avril, les candidats bacheliers des établissements français de l'étranger qui ont formulé un vœu pour une L1 sans capacité limitée reçoivent une proposition d'admission.

5 mai au 10 mai 2010

Vérifier que les établissements destinataires ont bien reçu le(s) dossier(s) de candidature

À partir du 10 juin 2010

Se rendre sur www.admission-postbac.fr pour prendre connaissance et répondre aux propositions d'admission

1ère phase : du 10 juin à partir de 14 heures jusqu'au 13 juin 14 heures

2ème phase : du 24 juin à partir de 14 heures jusqu'au 27 juin 14 heures

3ème phase : du 15 juillet à partir de 14 heures jusqu'au 18 juillet 14 heures

Si le candidat accepte la proposition d'admission qui lui est faite, la procédure s'arrête.

Il procédera ensuite à son inscription administrative auprès de son établissement d'accueil.

Du 25 juin au 30 septembre

Procédure complémentaire :

elle concerne les candidats qui n'ont pas eu de proposition d'admission en procédure normale et les retardataires qui ont oublié de formuler des vœux avant le 20 mars.

Début septembre :

les candidats retenus sur une formation sous statut scolaire et en attente de contrat pour une formation en apprentissage mieux classée dans leurs vœux, s'inscrivent définitivement en formation sous statut scolaire. Ils pourront, s'ils signent un contrat d'apprentissage, se réorienter au cours du premier trimestre.

ADMISSION POST-BAC : LE BLOG

Le blog ouvert par le ministère sur le site de Skyrock : <http://blogsup.skyrock.com>

ORIENTATION
PARTAGE TON EXPÉRIENCE SUR BLOGSUP !
Avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Admission Postbac est vous !

Question : Vous sentez-vous à l'aise avec Admission Postbac ?

Réponses :

- 30 % (26 votes) Pas du tout, on n'a pas assez d'info sur le sujet
- 28 % (24 votes) Oui, c'est facile à comprendre et très pratique !
- 25 % (22 votes) Pas trop, c'est assez compliqué
- 17 % (15 votes) Il faut s'y mettre mais on s'habitue vite

87 votes
Vous avez déjà voté

Posté le jeudi 14 janvier 2010 15:18

Rappel : Admission Post-bac

Vous êtes à J-8 jours du premier jour d'ouverture des inscriptions aux études supérieures sur le site Admission post-Bac.

Du 20 janvier au 20 mars 2010, chaque candidat ouvre son dossier d'inscription en ligne, saisit ses vœux

Ce blog officiel a été ouvert par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 27 février 2009, jusqu'au 10 mars 2010. Il est animé en coopération avec le délégué interministériel à l'orientation.

- ▶ **C'est un espace d'échange** pour les jeunes sur le thème de l'orientation vers le supérieur.
- ▶ **C'est un outil d'information** pour les futurs étudiants sur les voies d'accès à l'enseignement supérieur.
- ▶ **C'est un moyen d'expression des interrogations** de certains sur les procédures et les acteurs de l'orientation.

Bilan de Blogsup au 15 janvier 2010 : succès confirmé

- ▶ 61 396 visites
- ▶ 1 962 amis
- ▶ 59 articles avec 967 commentaires